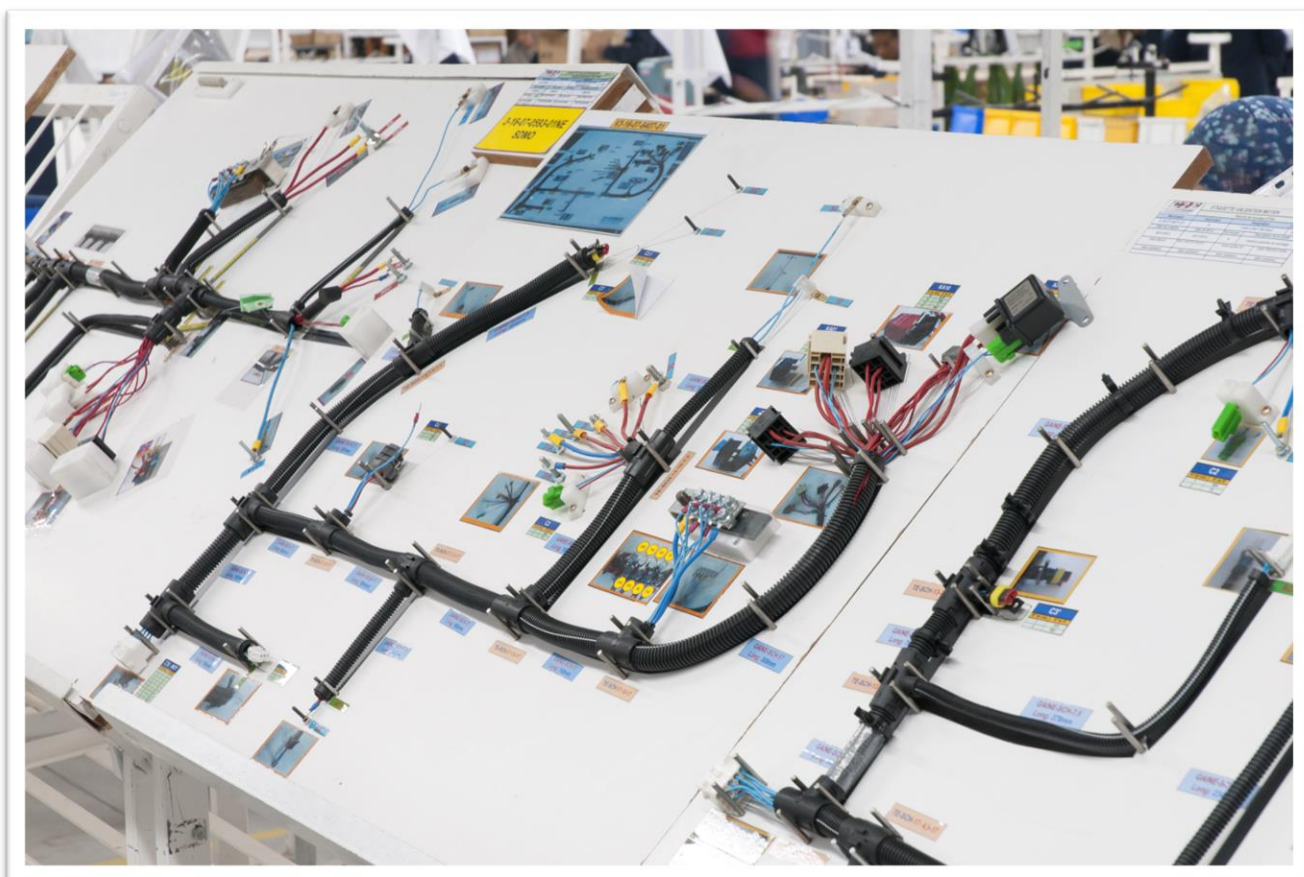


C2E

SOLUTIONS FOR CABLING



COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS (COP 2020) du Pacte Mondial des Nations Unies

Présentation de l'entreprise

Le métier de C2E est l'étude et la fabrication de **faisceaux et de câblages électriques** pour l'industrie.

A partir d'une demande client, C2E réalise l'étude, l'industrialisation, la fabrication de faisceaux et cordons équipés, ou coffrets, armoires et sous-ensembles et gère tous les aspects logistiques et qualité jusqu'à la livraison de la commande chez le client.

C2E est une entreprise sous-traitante pour de grands comptes de l'industrie et intervient dans différents domaines de la petite pièce à la grande série.

Historique

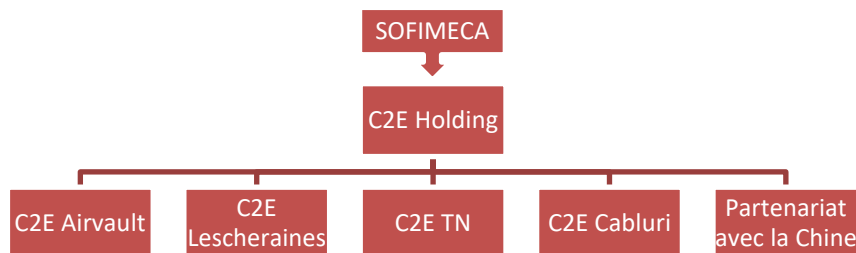


Organisation générale

C2E a été racheté en Février 2020 par le Groupe Français SOFIMECA, lui-même présent dans 3 domaines d'activité de sous-traitance :

- Le câblage et la connectique (idem C2E)
- L'injection plastique et la production de pièces en PSE
- La Tuyauterie industrielle

Le nouvel ensemble ainsi composé, représente plus de 91 M€ de chiffre d'affaires consolidé. L'objet de cette COP ne concerne que la société C2E.



Au sein de C2E, il existe un COmité de DIRection, composé de 7 directeurs représentant l'ensemble des services de l'entreprise. Ce comité se réunit une fois par mois pour échanger sur des sujets stratégiques.

Le site de C2E Cabluri (Roumanie) est en vente et la cession devrait être finalisée d'ici à fin 2020, ceci obéissant à la réorganisation industrielle du Groupe et la possibilité désormais pour le Groupe C2E, de s'appuyer sur d'autres entités du Groupe SOFIMECA et notamment un site sous-traitant de Moldavie, CIS Moldova.

L'essentiel des productions du Groupe C2E se concentre en Tunisie avec plus de 600 personnes en moyenne.

Produits fabriqués :

#1 : Fils et faisceaux



#2 : Câbles et Cordons assemblés/surmoulés



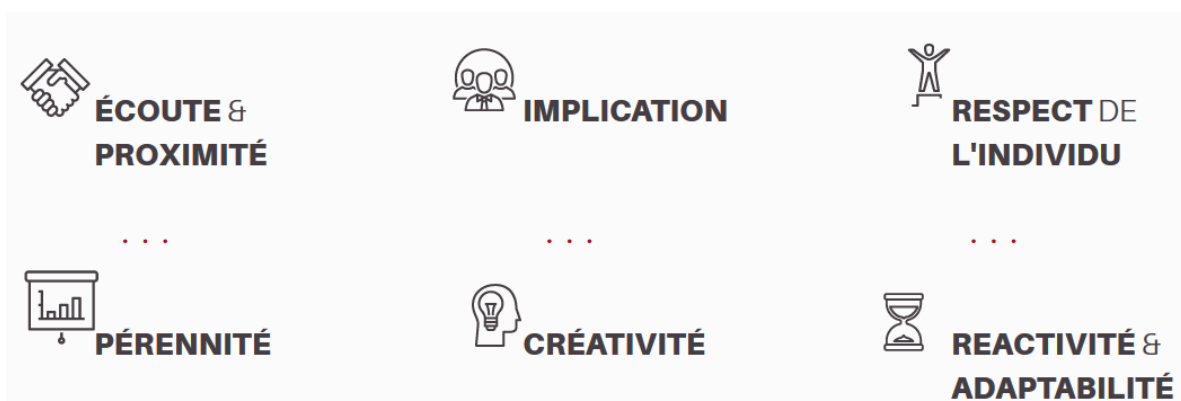
#3 : Coffrets, Armoires et Pupitres de Commande



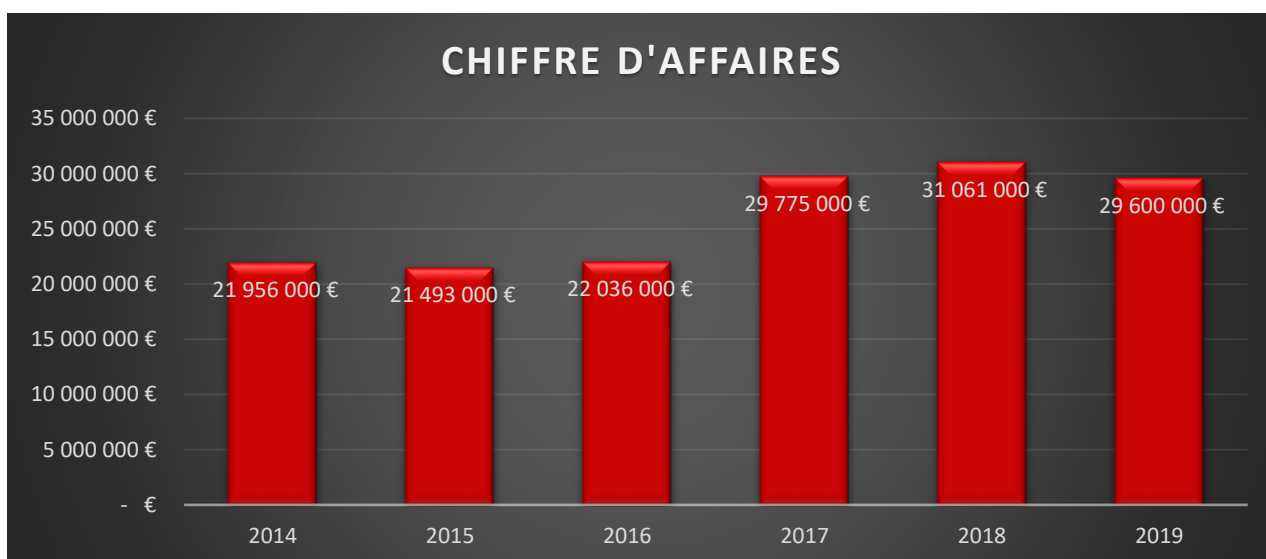
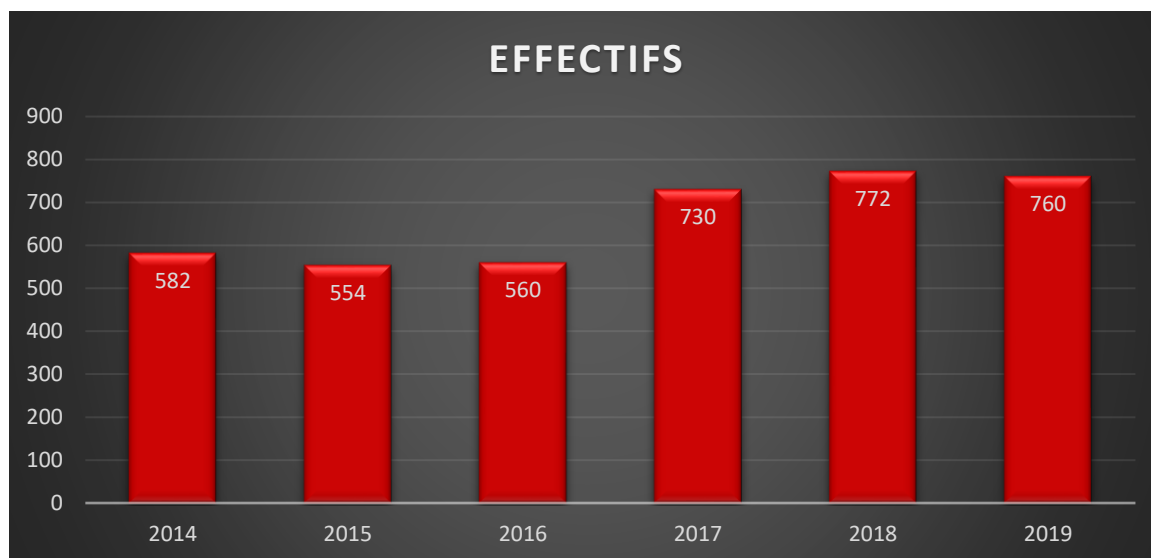
Marchés

- Bâtiments intelligents
- Gestion stockage de l'énergie
- Mesure et médical
- Equipements industriels et Automatisation
- Equipements ferroviaires
- Equipements agricoles, Levage-manutention, Marine

Valeurs



Chiffres Clés (à fin 2019)



Démarche RSE :

Depuis 2001, C2E est certifiée ISO 9001 et fait de la satisfaction client l'une de ses priorités. Pour répondre au mieux à ses donneurs d'ordres ainsi qu'à ses parties prenantes, C2E a souhaité faire progresser sa démarche de responsabilité sociétale et environnementale et a décidé d'adhérer au Global Compact. Cette démarche permet de structurer une approche et permet une reconnaissance des actions engagées.

Cette initiative mondiale à laquelle C2E a souhaité se joindre recouvre 10 principes au caractère universel, et qui correspondent à la volonté d'action de C2E.

Les principes en sont les suivants:

Droits de l'Homme



Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.



Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Normes internationales du travail



Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement



Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.



Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.



Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption



Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le **Global Compact** est également le point de départ pour toute organisation cherchant à soutenir les [17 Objectifs de Développement Durable \(ODD\)](#), adoptés en septembre 2015 par l'ONU.

Par ailleurs, C2E répond au questionnaire Ecovadis pour s'évaluer en matière de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

En 2019, C2E a obtenu un niveau confirmé (note de 59/100) qui est au-dessus de la moyenne des entreprises de son secteur (45/100). En 2019, C2E a reçu une Evaluation « Argent » pour sa performance RSE dans l'évaluation ECOVADIS.



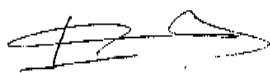
Engagement du Directeur Général

J'ai l'honneur de confirmer que C2E réaffirme son soutien aux dix principes du Global Compact des Nations Unies touchant les droits de l'Homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Afin de respecter nos engagements, nous délivrons notre communication de progrès annuelle. Dans cette publication, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

M. Joël GASNIER, Directeur Général



DROITS DE L'HOMME



Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Principe 2 : Ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme

Aux travers de l'adhésion de la France à différents textes nationaux ou internationaux, C2E honore:

- La **Déclaration universelle des droits de l'Homme** adoptée le 10 Décembre 1948 en France.
- La **Convention Européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des Libertés** adoptée en 2000.

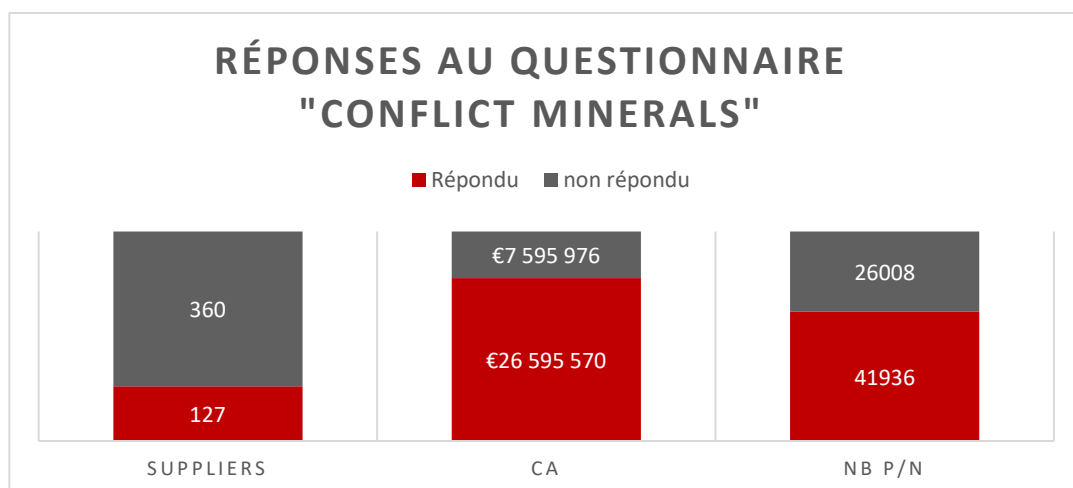
En outre, la société C2E a entrepris des démarches vis-à-vis de ses sous-traitants et principaux fournisseurs pour s'assurer de leur respect de la réglementation en vigueur et notamment pour s'affranchir dans ses approvisionnements des « Conflict Minerals » ou Minerais de Conflit, voir ci-après :

La **loi Dodd-Frank** de réforme de Wall Street et de protection du consommateur (DODD-FRANK WALL STREET REFORM AND CONSUMER PROTECTION ACT), adoptée par le Congrès américain en juillet 2010, comprend une disposition (la section 1502) qui a pour but d'empêcher l'armée nationale et les groupes rebelles en République Démocratique du Congo (RDC) de se servir en toute illégalité des bénéfices qu'ils dégagent du commerce de minerais pour financer leurs combats. La section 1502 constitue une obligation de divulgation au titre de laquelle les entreprises se doivent d'établir si leurs produits contiennent des minerais du conflit – en soumettant leur chaîne d'approvisionnement à une diligence raisonnable – et d'en rendre compte à la Securities and Exchange Commission (SEC).

Pour assurer le respect de ces exigences, il est demandé que chaque fournisseur de la chaîne d'approvisionnement donne des informations concernant les minerais de conflit qui sont ou peuvent être contenus dans leurs produits achetés par C2E. La demande est faite par le biais d'une lettre informative et d'un questionnaire pour chaque fournisseur.

Bien qu'il s'agisse d'une loi américaine, elle affecte C2E car certains clients vendent aux États-Unis ou y ont des intérêts. En conséquence, il est demandé aux fournisseurs, quel que soit leur emplacement, de divulguer des informations sur la présence de minéraux de conflit dans les produits ou composants.

Il peut être difficile d'identifier le pays ou la mine d'origine pour les minéraux concernés, néanmoins C2E demande à ses fournisseurs d'enquêter et de divulguer autant d'informations que possible en répondant à ce questionnaire.



Ainsi en 2019, 127 fournisseurs ont répondu ces derniers représentant 77% du montant de nos achats soit 61,7% des composants achetés.

Aussi, pour le respect de l'Humanité et l'épanouissement des travailleurs, C2E intègre dans son règlement intérieur et son organisation :

- Les textes de loi concernant le harcèlement moral et sexuel
- Les dispositions prises par l'entreprise concernant l'hygiène et la sécurité

Enfin,

- Tous les nouveaux élus du personnel ont été formés à la prévention hygiène et sécurité
- Un nouveau référent sécurité, désigné au premier semestre 2020, suivra une formation spécifique, à la prévention des risques en 01-2021
- Un référent harcèlement moral et sexuel a été désigné parmi les nouveaux élus du CSE.

Pour terminer sur ce chapitre et pour répondre aux exigences de la loi Avenir Professionnel de septembre 2018, C2E a publié le résultat de son évaluation sur l'égalité Femmes-Hommes.

Cette évaluation, publiée en mars 2020 fait apparaître sur ce thème un score de 92% selon les indicateurs mesurés.



| Objectifs C2E 2020-2021 | Résultat |
|--|----------|
| Poursuivre l'obtention des données « minerals conflicts » de nos sous-traitants et principaux fournisseurs | En cours |
| Réaliser la formation prévention des risques | 01/2021 |

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL



Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

C2E Holding et C2E France sont soumis au droit français et restent engagés à le faire respecter dans les actions quotidiennes. Il en va de même pour la législation en vigueur en Tunisie et en Roumanie où ses filiales sont implantées.

Les salariés de C2E sont représentés par des membres du personnel élus. Depuis juillet 2019, les sites d'Airvault et de Lescheraines disposent d'une seule instance représentative du personnel, le **Comité Social Economique**. Le CSE regroupe désormais en son sein, le comité d'entreprise, le CHSCT et les délégués du personnel.

C2E Cabluri, Roumanie, est représenté par des membres du personnel qui ont signé avec la direction un accord collectif sur les règles de l'entreprise. Des tickets restaurants, une prime de transport et des chèques cadeaux, au-delà des valeurs légales, ont été octroyés et formalisés dans cet accord.

En Tunisie, C2E reconnaît l'organisation syndicale légalement constituée représentée par ses membres légaux issus de l'entreprise. Les attributions légales et légitimes du syndicat qui exerce ses missions en représentant le personnel au sein de l'entreprise sont respectées. La direction de l'entreprise organise chaque mois une réunion avec les représentants du personnel et toutes les fois qu'il y a urgence. Des heures de délégation sont accordées au regard de la convention collective en place.

L'entreprise vient de déposer un nouvel accord d'intéressement pour les années 2019 – 2020 et 2021. L'accord a été établi après consultation des instances représentatives du personnel et signature à la majorité des 2/3 de l'ensemble du personnel.

C2E encourage le dialogue social au sein de ses filiales. Au delà des procédures mises en place en ce sens, un journal interne est publié tous les 6 mois, chacun des sites du groupe est partie prenante dans la rédaction des articles, fruits de nombreuses réunions entre les membres du personnel.

La direction communique également chaque mois sur l'évolution globale de l'activité. Cette transparence génère la confiance des collaborateurs.

Le travail forcé et obligatoire ainsi que le travail d'enfants sont contre les valeurs et principes de l'ensemble du groupe C2E. De plus, l'entreprise privilégie les embauches de salariés de plus de 18 ans. En effet, même si le droit du travail et la convention collective de la Métallurgie autorise l'emploi des mineurs à partir de 16 ans, C2E utilise cette option uniquement en dernier recours.

Les Services Achats/Approvisionnements et Qualité sont vigilants sur ces points auprès de nos prestataires. Avant l'intégration de tout nouveau fournisseur, des audits sont réalisés au sein des entreprises cibles. Un compte rendu d'audit est ensuite transmis au CODIR pour statuer sur leur inclusion. Leurs valeurs et principes sont bien évidemment des éléments déterminants à l'entrée au Panel Fournisseurs.

En cas de manquement à ces fondements, C2E s'engage à prendre les mesures nécessaires : soit rejet immédiat de la candidature du fournisseur, soit demande de plans d'actions immédiat.

Parce que la diversité est source de dynamisme, de créativité et d'innovation, le Groupe la cultive dans toutes ses composantes en menant une politique de non-discrimination à l'égard de l'ensemble de ses collaborateurs tant sur le recrutement, la formation que sur l'évolution professionnelle.

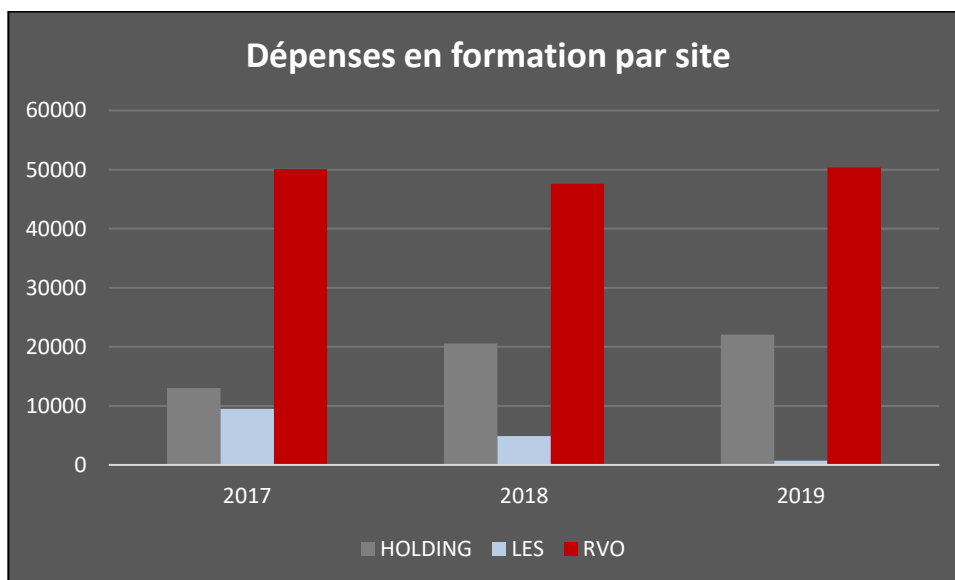
Recrutement

Pour tous les sites du groupe, l'expression du besoin est formulée par les managers au service RH. Ensemble, ils identifient les missions et compétences requises au poste à l'aide des fiches de poste. La diffusion de l'annonce est effectuée en interne et en externe. A la réception des candidatures, l'analyse des CV est basée uniquement sur les compétences et expériences pour éviter toute forme de discrimination. Pour les candidatures retenues, un entretien téléphonique préliminaire est réalisé par le service RH. Les candidats sélectionnés sont ensuite rencontrés par le(s) manager(s) et le responsable Ressources Humaines. Une fois l'ensemble des entretiens terminés, ces derniers échangent et statuent sur le choix du candidat.

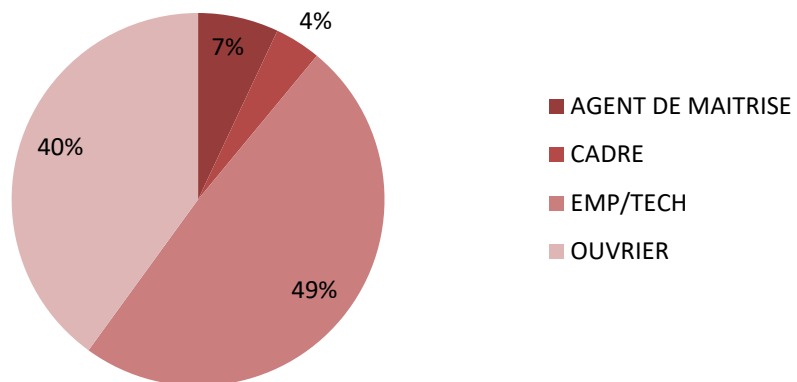
Formation

Faire monter en compétence nos collaborateurs est un axe stratégique. Les besoins en formation sont recensés lors des entretiens annuels individuels. Si des formations sont demandées en cours d'année, elles sont étudiées et acceptées en fonction de leurs impacts sur l'efficacité et l'aisance du salarié dans son poste. Les priorités sont définies au CODIR. Chaque année, des formations variées sont proposées telles que linguistiques, techniques, normatives, commerciales.

L'entreprise encourage l'utilisation des heures de formation disponibles sur les comptes formation des salariés. Pour cela, elle accorde que les formations aient lieu sur le temps de travail, soit en partie soit en totalité, et le service RH apporte l'aide nécessaire à la constitution des dossiers de prise en charge.

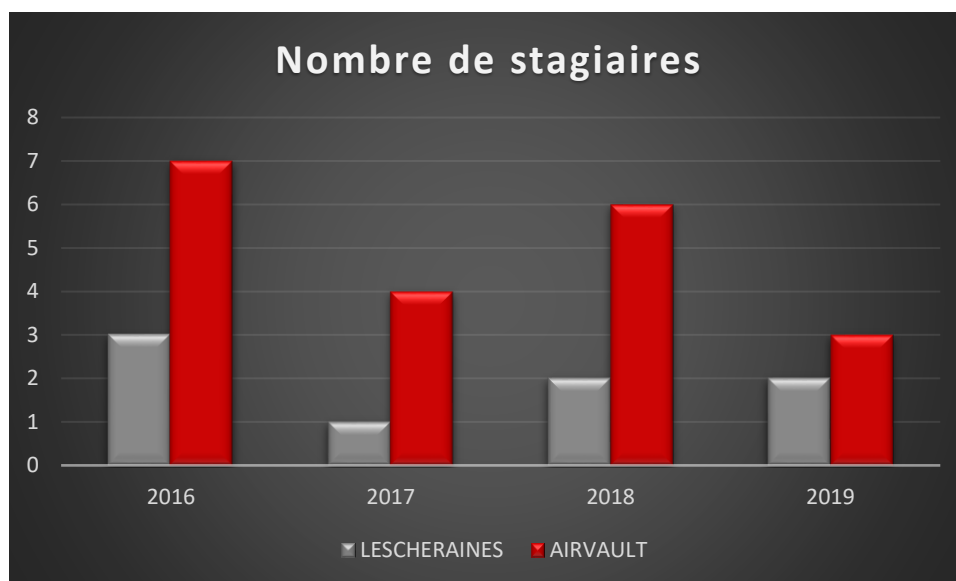


Répartition des formations par catégorie en 2018



C2E soutient également l'accès à la formation en prenant régulièrement des stagiaires en son sein. En 2017, 2018 et 2019, des stagiaires ont été accueillis sur les sites en France.

En 2019, 5 stagiaires ont été accueillis que ce soit au sein des services administratifs ou en production, pour des stages scolaires ou bien des stages d'insertion ou de réorientation professionnelle. En 2020 et compte tenu des mesures sanitaires prises en vue de la lutte contre la COVID-19, les stages des scolaires ont tous été annulés. Par contre nous avons accueilli 2 stagiaires en reconversion professionnelle au sein de l'atelier dans le strict respect des gestes barrières afin de limiter les risques de transmission.



Entretiens individuels et entretiens professionnels

Les managers mènent les entretiens individuels de leurs équipes lors de la campagne lancée chaque fin d'année civile. C'est pour eux l'occasion de faire un bilan sur l'année passée et de définir les objectifs pour l'année à venir. Tous les deux ans, l'ensemble des salariés se voient proposer un entretien professionnel ou bien lors de chaque retour de longue absence comme le prévoit la législation française.

Les entretiens sont remis au service RH pour prise en compte des souhaits d'évolutions, de formations... Les documents sont conservés dans les dossiers du personnel.

Le droit Tunisien ne fait pas référence aux entretiens professionnels, toutefois depuis 2017, des entretiens professionnels sont réalisés sur le site de la Tunisie.

Pour les nouveaux arrivants en CDI, un entretien individuel de fin de période d'essai a été mis en place. Celui-ci a pour but de favoriser l'intégration. En effet, grâce à ce nouvel outil, le nouveau collaborateur bénéficie d'objectifs clairs et atteignables permettant de mieux se positionner vis-à-vis des attentes de l'entreprise.

Charte du droit à la déconnexion

Avec l'utilisation des outils numériques, désormais incontournables, les modes de travail évoluent. En effet, il y a de plus en plus de travailleurs possédant ordinateurs portables et téléphones de société. De ce fait, les salariés sont souvent « connectés » en dehors des heures de bureau. La frontière entre vie professionnelle et personnelle est de plus en plus mince et c'est pour cela qu'il faut la préserver.

Afin de s'adapter à cette réalité et créer les protections nécessaires à la santé des salariés, C2E a mis en place, en 2017, un droit à la déconnexion à l'aide d'une charte.

Cette charte a pour objectif d'aider les salariés à assurer le respect de leur temps de repos et de congés pour protéger leur vie personnelle et familiale. C2E applique des modalités telles que l'absence d'obligation de répondre aux messages, et/ou au téléphone professionnel en dehors de plages horaires définies.

Pour rappel, le législateur a prévu pour chaque salarié le droit à un temps de repos minimum de 11 heures quotidien et de 24 heures hebdomadaires consécutives. Durant ces temps de repos, il est demandé aux salariés d'éviter, dans la mesure du possible, d'adresser des emails ou des sms ou encore de téléphoner à ses collaborateurs.

Aussi la mise en œuvre d'actions est prévue pour un usage raisonnable des outils numériques.

Depuis début 2018, le service informatique a fermé l'accès au réseau de l'entreprise après 22h00 et la journée complète du dimanche.

Pour accompagner sa croissance internationale et assurer une équité de traitement à chacun, le Groupe C2E harmonise le processus de ressources humaines au niveau mondial. Celui-ci est intégré dans un système d'informations dédié qui renforce son pilotage.

Télétravail et COVID-19

C2E pratique le télétravail régulier depuis plusieurs années. Une charte de télétravail a été instaurée en 2018 afin de préciser les postes éligibles au télétravail.

En 2020 et forte de cette expérience préalable, l'entreprise a su réagir rapidement durant les périodes de confinement dues à la crise sanitaire en équipant la totalité des postes administratifs pour le télétravail. Ainsi l'activité normale de l'entreprise a pu continuer avec le moins de perturbations possibles pour les salariés administratifs et l'entreprise.

La moitié des salariés travaillant à domicile la concentration des salariés dans les espaces communs s'est vue fortement diminuée, favorisant le respect d'une distanciation sociale minimum d'1.5 mètre.

En accord avec son engagement pour préserver l'environnement, l'entreprise a fait le choix de fournir des **masques textiles lavables** à l'ensemble des salariés.

Campagne de dépistage du Cancer du Sein

D'autres opérations de sensibilisation à des causes médicales et qui nous tiennent à cœur compte tenu de la forte présence féminine au sein de nos usines ont été menées. En Tunisie, une campagne de dépistage du Cancer du Sein a été entreprise avec une forte participation, ceci permettant sans doute de sauver des vies à cette occasion.



| Objectifs C2E 2019-2020 | Résultat |
|--|----------|
| Renouveler/ maintenir un dialogue social sur les sites C2E | Atteint |
| Dispenser des formations au personnel selon le plan de formation défini | En cours |
| Poursuite du télétravail selon impératifs sanitaires Selon Recommandations gouvernementales | En cours |

ENVIRONNEMENT



Principe 7 : Les entreprises doivent soutenir une approche préventive des défis environnementaux

Principe 8 : prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale

Principe 9 : le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

C2E souhaite réduire l'empreinte de son activité sur l'environnement et ainsi préserver les générations futures.

Le site de Tunisie est certifié ISO 9001 version 2015 depuis le 13 juin 2019, certification qui repose sur le principe de l'amélioration continue.



Dans sa politique Qualité, Santé, Sécurité et Environnement, C2E s'engage également à :

- Garantir la Santé et le Développement de ses collaborateurs dans leurs activités tout autant que la propreté des lieux de travail. L'entreprise veille au strict respect des consignes et obligations légales de Sécurité au sein de chaque entité.
- Préserver l' Environnement au travers de la mise en place de Recyclages, de la prise en compte des Exigences Réglementaires dès les phases de Développement et tout au long des activités de fabrication et de distribution (REACH-ROHS). »

Le Groupe prévoit une prise en compte de plus en plus intégrée des enjeux environnementaux dans les modes de management et de prise de décision.

Les salariés de C2E sont sensibilisés au gaspillage et aux bonnes pratiques environnementales, qu'il s'agisse de l'optimisation des consommations d'eau et d'électricité, du tri ou encore de la valorisation des déchets.

Sous le regard bienveillant de la Direction, les collaborateurs de C2E n'hésitent pas à prendre des initiatives pour préserver l'environnement. De ce fait, plusieurs actions ont été mises en place.

Visite du site de Tunisie par les enfants des employés

Afin de sensibiliser notre personnel, leurs enfants aux enjeux environnementaux, une visite de notre site de Tunisie a été organisée en 2020 afin d'expliquer les actions concrètes entreprises pour répondre à ces questions. La sensibilisation par le biais des enfants nous semble être un moteur fort d'amélioration pour le futur.



Actions engagées pour la réduction de la consommation d'énergies

Le service maintenance, dans ses missions, veille à la réduction de consommation en électricité.

Pour le site d'Airvault, des éclairages led basse consommation ont été installés sur les zones de production, de magasin, ainsi que dans les bureaux. L'éclairage est ainsi également plus facilement paramétrable et s'est vu adjoindre une fonction d'horloge qui coupe automatiquement les lumières en production lors de la pause déjeuner.



Un compresseur d'air a été renouvelé et remplacé par un compresseur nouvelle génération délivrant une puissance inférieure de 50% à son prédécesseur tout en étant adapté aux besoins de productions. A fin Octobre 2020, les baisses de consommations globales du site d'Airvault se montent à -25%.

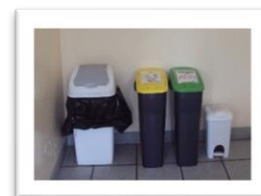
Récupération de l'eau de pluie

Le groupe d'innovation collective a récupéré une cuve plastique de 1000 litres pour la raccorder à une évacuation des eaux pluviales. Elle est recouverte d'un film noir et entourée de palettes pour éviter que l'eau ne verdisse. Cette eau est notamment utilisée pour arroser les plantations.



Bac à compost et poubelles de tri

Il existe un bac à compost créé à l'aide de matériaux recyclés en complément des poubelles de tri dans les cuisines. Un rappel des consignes de tri des déchets est effectué régulièrement aux salariés.



Tri des déchets et récupération de piles usagées

Des boîtes en carton sont à disposition des salariés pour collecter les piles usagées.

Aussi, il existe au sein de C2E différentes bennes pour trier :

- le DIB : Déchet Industriel Banal
- les cartons, papiers à plat, publicités



Des poubelles ont été installées en production. Les consignes de tri ont été expliquées par le groupe acteur de l'Innovation Collective.

Les consignes de tri sont aussi affichées au-dessus des photocopieurs.

Afin de réduire la production de déchets au sein de la société, C2E a interdit les gobelets en plastique à usage unique et a investi dans l'achat de gobelets en plastique alimentaire recyclé réutilisable. Chaque salarié a reçu un gobelet et peut donc l'utiliser sur le site soit en boisson froide soit au distributeur de boissons chaudes en activant l'option « sans gobelet ».

Recyclage papier

Des boîtes de récupération de papiers usagés, catalogues et publicités non réutilisables à recycler sont mises à disposition. D'autres boîtes ont été aménagées auprès des photocopieurs pour stocker les papiers pouvant servir de brouillon ou pour des impressions interne. Un rappel des bonnes pratiques d'impression a été communiqué à l'ensemble des salariés.



En 2018, C2E a fait don de ses 1820kg d'archives papiers à l'association « RECYCLUTILE ». Cette association est composée de bénévoles, en grande majorité à la retraite, qui trient et conditionnent le papier pour ensuite le revaloriser par le recyclage. En plus de l'action écologique, RECYCLUTILE se utilise l'argent recueilli pour financer des projets humanitaires, caritatifs, sociaux et culturels.

Prévention de la pollution

Lorsque cela est possible, C2E privilégie les visioconférences (Teams, Skype) afin de réduire les déplacements. Une nouvelle salle de visioconférence a été aménagée sur le site d'Airvault. La crise sanitaire 2020 a considérablement accéléré cette tendance avec un budget voyages et déplacements qui a été réduit de plus de 50%.

Aussi, l'occasion est donnée aux salariés d'organiser du covoiturage. Ces éléments permettent de lutter, à leur niveau, contre le réchauffement climatique et la prévention de la pollution.

Notons qu'au-delà de l'aspect éco-citoyen, il y a une véritable volonté du groupe d'améliorer l'environnement de travail de chacun en maintenant des espaces rangés, propres et en optimisant le recyclage des déchets.

Mécénat & Parrainage



En 2019, C2E a réitéré son engagement auprès de l'association du « Mainate » *Menigoute Animation Internationale Nature Environnement*. Elle a pour but de rassembler toute collectivité, tout organisme privé, toutes personnes physiques ou morales désirant participer à l'organisation d'activités favorisant la protection de la nature et de l'environnement. Elle est également porteuse du Festival international du film ornithologique de Ménégoute qui est l'un des événements mondiaux majeurs du cinéma animalier.

<https://www.menigoute-festival.org/accueil.html>

Le groupe C2E a financé le projet de 16 vestes et 16 pantalons avec floccages pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers local du Thouet-Thénezay. Ces jeunes soutiennent à leur tour des associations comme l'AFM Téléthon à l'aide de manifestations sportives.



| Objectifs C2E 2019-2020 | Résultat |
|--------------------------------------|----------|
| Maintenir le tri des déchets | Atteint |
| Réduire les consommations d'énergies | En cours |

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Principe 10 : Agir contre la corruption, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

C2E réaffirme que la corruption est inacceptable et que les principes de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance doivent prévaloir tant dans l'activité au niveau local qu'international.

Une charte des acteurs impliqués dans le processus achat reprend des règles essentielles sur le comportement individuel face à des situations à risques.

Rétributions, Avantages et Cadeaux :

Ne jamais accepter d'argent de fournisseurs actifs ou potentiels.

Les cadeaux promotionnels dès lors que leur valeur marchande reste dérisoire, sont acceptables et ne donneront lieu en aucun cas à du favoritisme vis à vis de ce fournisseur.

Repas d'Affaires et Séminaires :

Les repas d'affaires permettant le maintien ou la mise en place de relations commerciales fructueuses sont acceptables. Pour autant, ils ne doivent pas être sollicités et engagent à la réciprocité.

L'invitation à des opérations de relations publiques élargies ou à des opérations publicitaires doit être référée au manager afin d'en percevoir les bénéfices attendus pour la société. Les frais de déplacement engendrés par l'invitation ne doivent pas être supportés par le fournisseur.

Conflits d'intérêts :

Ne pas prendre d'actions ou de participations au sein de fournisseurs.

Respecter le jeu de la concurrence :

Ne pas utiliser les nouveaux fournisseurs potentiels à la fin de réduire les coûts dès lors que les offres ne présentent pas le même contenu technique.

Ne jamais montrer ou partager le détail des offres fournisseurs concurrentes.

Promouvoir activement la diffusion et le respect de ces bonnes pratiques

Plus largement, une charte Ethique des affaires a été créée afin de partager la définition de l'Ethique et des valeurs de la société qui exclut littéralement la corruption sous toutes ses formes.

Jusqu'à présent, aucun fait ou tentative de corruption n'ont été décelés au sein de C2E, de ses fournisseurs ou partenaires au cours des dernières années.

L'ensemble des salariés impliqués dans le processus achat a eu connaissance de la charte éthique par le biais d'un mail envoyé par le responsable achat. La charte éthique est accessible à tout moment sur le réseau de l'entreprise.

Prévention de la corruption :

Afin de lutter contre l'extorsion de fond mise en place de moyens sécurisés pour tous les décaissements en EBICTS.

| Objectifs C2E 2019-2020 | Résultat |
|--|-----------------|
| Maintien d'une charte Ethique des affaires | Atteint |